



Réf. Farde e-Assemblées : 2365522

N° OJ : 32

**Projet d'Arrêté - Conseil du 19/10/2020**

**Objet :** CRU 1 - Contrat de Rénovation urbaine «Citraën-Vergote» : appel à initiatives citoyennes 2020.- Octroi du subsidie au 7ème lauréat - Dépense.

Le Conseil communal,

Vu l'Ordonnance organique de la revitalisation urbaine du 6 octobre 2016 ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 23 mars 2017 portant exécution de l'Ordonnance organique de la revitalisation urbaine et relatif aux Contrats de Rénovation urbaine ;

Considérant que dans le cadre du programme du Contrat de Rénovation urbaine CRU 1 « Citroën-Vergote », approuvé par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale le 16 novembre 2017, des actions de soutien aux activités de cohésion sociale et de vie collective sont prévues afin de revitaliser le périmètre qui s'étend sur le territoire de la Ville de Bruxelles et de la commune de Molenbeek-Saint-Jean ;

Considérant qu'à cette fin un appel à initiatives citoyennes conjoint, ayant pour but d'encourager et de soutenir les dynamiques présentes dans le périmètre et de permettre aux habitants de concrétiser leurs idées, a été organisé en juin 2020 ;

Vu sa décision du 8 juin 2020 adoptant le règlement de participation de l'appel à initiatives citoyennes 2020 organisé dans le cadre du Contrat de Rénovation urbaine CRU 1 "Citraën-Vergote" ;

Considérant qu'un jury s'est réuni le 14 juillet 2020 pour évaluer, sur base des critères repris au règlement de participation en question, les dossiers de candidature remis dans le cadre de cet appel à initiatives citoyennes, et a sélectionné les projets lauréats ;

Vu la décision du Collège du 16 juillet 2020 d'approuver le rapport d'évaluation du jury, ainsi que la sélection des projets lauréats telle que proposée par le jury et dans les conditions fixées par le jury ;

Vu sa décision du 7 septembre 2020 adoptant l'octroi des subsides à 6 des 7 lauréats porteurs de projets intercommunaux ou localisés sur le territoire de la Ville de Bruxelles, de l'appel à initiatives citoyennes 2020 organisé dans le cadre du Contrat de Rénovation urbaine CRU 1 "Citraën-Vergote" ;

Considérant qu'après clarification du statut juridique du 7ème lauréat, il est maintenant possible d'attribuer au projet "Frigo pour tous", localisé sur le territoire de la Ville de Bruxelles et porté par l'asbl Jeunesse à Bruxelles (Maison des Enfants Symphonie), le budget repris dans le PV du jury ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins ;

ARRETE :

Article 1

Le principe d'attribuer au projet "Frigo pour tous", porté par l'asbl Jeunesse à Bruxelles, le budget repris dans le PV du jury organisé dans le cadre de l'appel à initiatives citoyennes 2020 du Contrat de Rénovation urbaine CRU1 "Citraën-Vergote", est adopté.

Article 2



Le principe d'octroyer un subside de 7.620,00 EUR à l'asbl Jeunesse à Bruxelles est adopté.

Article 3

La dépense, dont question à l'article 2, sera financée par la trésorerie.

Annexes :